



Importants rabais lors de vos achats photo à la FNAC - Suisse

Ceci est une nouvelle prestation offerte aux membres de la section photo d'impressum ainsi qu'aux membres de l'association USPP.

PRINCIPE DE L'OPERATION

10% sur les l'ensemble des appareils photo, objectifs, info et caméscopes

20% sur tous les Accessoires pour appareils photo et caméscopes (sauf cadres numériques) dans les familles d'articles suivantes: 3 (flash, jumelles, astronomie), 4 (batteries de marque, imprimantes et papiers, cartouches d'encre, bagagerie, cartes mémoires, lecteurs, télécommandes, compléments optiques, nettoyage et protection, logiciels de calibrage), 13 (accessoires caméscopes), 55 (filtres, pieds, bagagerie, nettoyage et protection), 59 (accus).

10% sur les Services à l'exception des assurances (familles 94 et 95 exclues).

Exclusion:

Si le photographe est adhérent de la Fnac, il ne peut prétendre à cumuler les avantages adhérents (points fidélité, remise de bienvenue, offre adhérent...) et les avantages photographe de presse. Il ne pourra donc présenter que sa carte USPP ou Impressum au moment du passage en caisse.

FONCTIONNEMENT :

1. Sur présentation d'une des 2 cartes jointes avec validité en cours.
2. Non cumulable avec des offres spéciales et des offres adhérents.
3. Non cumulable avec les journées adhérents.
4. Le vendeur indique les skus produits et services sur le panier.
5. Le vendeur ajoute sur le panier le sku
<11644244 REMISE PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS USPP IMPRESSUM>
6. Le vendeur fait les remises correspondantes sur les produits et services (vente sur panier Front de Vente uniquement).
7. Le vendeur fait une photocopie de la carte USPP ou Impressum et envoie le client en caisse avec un panier pour le client et un autre avec la photocopie pour l'hôtesse / l'hôte de caisse.

CARTE MEMBRES impressum



Chaque année il doit y avoir une nouvelle vignette

Il est important de regarder le type de section, car il y a aussi celle des journalistes. Seul FOTO est valable pour les photographes



Dos de la carte avec signature

8. L'hôtesse / L'hôte de caisse garde un duplicata du panier avec la photocopie de la carte à remonter dans les pochettes de caisse comme justificatif de la remise.